



CVAT

Création et admissibilité Classe P2



Avant-propos :

Pour répondre aux attentes grandissantes d'un bon nombre de skippers et en raison de l'augmentation de la taille moyenne des bateaux de sa Flotte, le CVAT a créé la Classe P2. Cette initiative a également pour objectif de permettre à un plus grand nombre de plaisanciers de régater ou de s'initier à la régates, ce qui est en adéquation avec les directives de la FFV. Enfin, toujours dans un but de simplicité des manœuvres et d'homogénéité de cette nouvelle Classe, l'usage du spi, « Code 0 » ou « Code D » n'y est pas autorisé.

Admissibilité à la Classe P2

Pour accéder à la Classe P2, il faut qu'au **moins 4 des 5 critères** ci-dessous soient remplis.

- 1) **Allégeance** : Le paramètre fondamental et non dérogeable est une allégeance brute inférieure à + 40 (secondes / milles). Ce paramètre est associé au modèle du bateau (version sortie de chantier du constructeur) et ne tient pas compte des équipements en option comme la GV sur enrouleur dans le mat, l'hélice repliable ou fixe et présence propulseur. ...

On obtient l'allégeance brute de la façon suivante :

On va sur <https://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/OSIRIS/table.aspx> et dans la case bateau on met le modèle précis du bateau. On tape les premières lettres de la série et toute la gamme apparaît. Par exemple, en tapant bava => cela entraîne l'affichage de toute la gamme des BAVARIA. Ensuite on sélectionne son modèle. Il y a souvent des variantes dans les modèles, PTE ou GTE, Performance ou clipper, quille plomb, fonte ou ailette voire même année du modèle. Des exemples => BAVARIA 32 (2002) GTE, OCEANIS 411 Performance....

On clique sur « rechercher » et un tableau va apparaître puis on note le Rating, c'est le Rating Brut. Ex un BAVARIA 32(2002) GTE a un Rating Brut de 20.5. Un OCEANIS 411 Performance a un Rating Brut de 23.0....

Ensuite, pour avoir l'allégeance, on va sur « Coefficients » en haut à gauche de la page. Puis on va chercher son Rating Brut dans la colonne Groupe de Rating et on trouve son allégeance sur la ligne de son Rating Brut dans la colonne « Temps/Distance » Secondes par Mille. Exemples : Le Rating Brut d'un BAVARIA 32 (2002) GTE de 20.5 donne une allégeance brute de + 30 secondes / mille (donc éligible Classe P2 car inférieur à 40 secondes / mille). Le Rating Brut d'un OCEANIS 411 Performance de 23.0 donne une allégeance brut de + 5 secondes / mille (donc éligible Classe P2 car inférieur à + 40 /mille). Inversement, un GIBSEA 105/106, qui a un Rating Brut de 18.0, a une allégeance de + 55, donc supérieur à + 40. Il n'est pas éligible en Classe P2. Il peut courir en P1 ou... en D1.

NOTA 1: Il s'agit ci-dessus du Rating Brut et de son allégeance brute associée. Ils servent pour l'admissibilité en Classe P2. Cela dit, ce Rating est modulé par des pénalités ou des bonifications (hélice, tangon, propulseur, GV enrouleur...). C'est le Rating Net. Pour le trouver ainsi que son allégeance nette, la méthode est disponible dans « Memento Régate » de l'onglet « FORMATIONS REGATES » de la page « REGATES » de notre site ANSMVAR.

NOTA 2 : Pour les skippers ayant un Certificat Osiris, c'est encore plus simple, le Rating Brut (Groupe Brut) est mentionné dans le bas (à droite) du Certificat. S'il est supérieur ou égal à + 20, le bateau est éligible Classe P2 et inversement.

- 2) **Volontariat** : Bien évidemment, un skipper est totalement libre de choisir s'il veut courir en P2, D1 ou D2.... La non pratique du spi, Code 0 ou Code D est un argument.
Il est important de souligner qu'un skipper qui inscrit son bateau dans une Classe au CVAT, doit continuer dans celle-ci jusqu'à la fin de la saison.
- 3) **Enrouleur de Génois** : C'est en adéquation avec la « philosophie » des Classes P1 et P2. Les très rares bateaux qui ont encore des mousquetons répondront très probablement aux 4 autres critères.
- 4) **Voiles dacron ou non spécifiques régates** : Idem, cela est en adéquation de la « philosophie » des Classes P.
- 5) **Hors classes L ou R** : En général, les bateaux de ces classes ont des voiles de compétition et / ou des étais à double gorges. Par ailleurs, le Rating Brut des L – à de très rares exceptions – n'est pas éligible Classe P2 quant aux R, avec enrouleur de génois, pourquoi pas si les 4 autres critères sont remplis.

Jean-Christophe GILLION
Responsable de la Section Régates ANSM

Nota : Si le clic sur le lien ne fonctionne pas, suffit de faire un copier/coller vers page d'adressage web. Sinon, suffit d'écrire FFV OSIRIS sur le moteur de recherche Google et le site mentionné apparaîtra.